



ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
19 SEPTEMBRE 2024 à 16 h 30

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 septembre 2024
- 2. ADMINISTRATION**

Aucun point
- 3. FINANCES ET TRÉSORERIE**

Aucun point
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Embauche – Pompier remplaçant – Service de sécurité incendie
- 5. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point
- 6. SERVICES TECHNIQUES**
 - 6.1 Adjudication - Construction et aménagement d'un nouvel abri à sel incluant travaux civils
 - 6.2 Autorisation de paiement – Recommandation du décompte #5 provisoire - travaux de réfection des infrastructures et implantation d'un réseau pluvial - secteur pentes 40-80 - Phase 2 – chemin Chantecler
 - 6.3 Autorisation de paiement – Recommandation du décompte #8 provisoire - travaux de réfection des infrastructures et implantation d'un réseau pluvial - secteur pentes 40-80 - Phase 1 – chemin Chantecler
- 7. URBANISME**

Aucun point
- 8. LOISIRS**

Aucun point
- 9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point
- 10. AVIS DE MOTION**

Aucun point
- 11. RÈGLEMENTS**

Aucun point
- 12. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Aucun point
- 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

 - Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
 - S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
 - Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
 - Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance